



Municipalité de la Commune de L'Isle

Préavis n° 01/2022 au Conseil communal

Demande d'un crédit de CHF 580'500.00 TTC, subventions non-déduites pour le financement des travaux de mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires et de la réfection de l'éclairage public, au Hameau de La Coudre

Délégué municipal :

M. Steve Baudat, Municipal

I. Préambule

Le réseau d'assainissement des eaux usées du Hameau de la Coudre n'est qu'en partie en séparatif. Il subsiste des tronçons unitaires (eaux mélangées).

Le 6 octobre 2020, le Conseil communal approuvait un crédit de CHF 60'000.00 TTC pour le financement de **l'étude** de la mise en séparatif, (aménagement routier), et la réfection de l'éclairage public au Hameau de La Coudre. Cette étude visait notamment à coordonner les travaux de mise en séparatif des eaux EC & EU avec ceux prévus pour le renouvellement du réseau de distribution d'eau potable qui a fait l'objet d'une étude spécifique financée par le Hameau de La Coudre.

La Romande Energie souhaiterait profiter des travaux pour enterrer leur réseau électrique et remettre à la Commune les poteaux actuellement utilisés pour l'éclairage public. Ainsi il serait opportun par la même occasion de refaire à neuf le réseau d'éclairage public dans la zone impactée par le chantier. À noter que des installations neuves permettront également de réaliser des économies d'énergie importantes.

La coordination entre ces projets permettra d'éviter de rouvrir la route dans le centre du Hameau à quelques années d'intervalle et ainsi réaliser des économies d'échelle.

La planification de la réalisation des travaux sera convenue d'entente entre la Commune de L'Isle (pour le séparatif) et le Hameau de La Coudre (pour l'eau potable) et en coordination avec Romande Energie.

Les travaux suivants seront réalisés :

- Mise en séparatif des conduites communales (eaux usées, eaux claires) avec suivi des raccordements privés
- Remise en état de la chaussée sur les fouilles
- Réfection de l'éclairage public
- Remise à niveau de la défense incendie

A ce jour, tous les propriétaires fonciers concernés ont été contactés afin de recevoir les informations propres à leur bien-fonds. Ils ont pu ainsi faire part de leurs questionnements, notamment par rapport aux différents fournisseurs (eaux, électricité). Ils seront tenus informés tout au long des travaux lorsqu'un élément ou une décision pourrait les impacter.

Les appels d'offres ont été réalisés conformément à la loi vaudoise sur les marchés publics du 24 juin 1996. Les travaux ont été adjugés aux entreprises arrivées en tête de l'analyse multicritères, ceci sous réserve de l'obtention des crédits au travers de ce présent préavis.

II. Planification des travaux

- Mi-mai à mi-juin : mise à l'enquête publique
- 16 juin : votation des préavis L'Isle / La Coudre
- Juin - Juillet : réception des consultations DGE et AF et adaptations éventuelles du projet
- Août / sept : projet d'exécution
- Octobre : Début des travaux

III. Coûts, financement & charges d'exploitation

Le détail des montants exposés ci-dessous correspondent à la participation de la Commune de L'Isle pour la réalisation des travaux.

A noter que le montant global des travaux, basé sur des offres rentrées, est de CHF 1'077'000.00 TTC, soit CHF 496'500.00 à la charge du Hameau de La Coudre et CHF 580'500.00 à la charge de la Commune de L'Isle.

Coûts, Commune de L'Isle

| | | |
|---|------------|-------------------|
| Travaux réseau de séparatif, amortissement sur 30 ans | CHF | 385'500.00 |
| Travaux éclairage public, amortissement sur 10 ans | | 126'000.00 |
| Travaux réseau de défense incendie | | 69'000.00 |
| Total TTC : | CHF | 580'500.00 |

Une subvention ECA de CHF 21'232.00 TTC est attendue.

Charges d'exploitation annuelles

Réseau de séparatif

Amortissement annuel sur 30 ans, dès 2023, de CHF 385'500.00 TTC **CHF 12'850.00**
A cela s'ajouteront les frais de fonctionnement usuels de ces installations à la charge du compte des eaux usées.

Eclairage public

Amortissement annuel sur 10 ans, dès 2023, de CHF 126'000.00 TTC **CHF 12'600.00**
A cela s'ajouteront les frais de fonctionnement usuels de ces installations à la charge du compte des routes.

Charges d'investissement

Réseau de défense incendie

Amortissement de CHF 69'000.00 par reprise du compte de réserve n° 2800.02 « Service des eaux » à la fin des travaux.

III. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE L'ISLE

- Vu le préavis de la Municipalité n° 01/2022 du 2 mai 2022,
- Entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Entendu le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux suivants :
 - Mise en séparatif du réseau des conduites communales EC/EU,
 - Réfection de l'éclairage public,
 - Réfection du réseau de défense incendie,
- De lui allouer un crédit de CHF 580'500.00 TTC à cet effet, subventions non-déduites,
- D'accepter que ce montant soit financé par la trésorerie courante ou par l'emprunt,
- D'accepter que le montant de CHF 385'500.00 soit amorti sur une durée de 30 ans, porté la première fois au budget 2023,
- D'accepter que le montant de CHF 126'000.00 soit amorti sur une durée de 10 ans, porté la première fois au budget 2023,
- D'accepter que le montant de CHF 69'000.00 soit amorti par prélèvement à fonds de réserve, compte n° 2800.02, à la fin des travaux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

La Secrétaire

Anne-Lise Rime

Danièle Jordan



Annexes : plan de situation « Eau potable »
plan de situation « Séparatif »

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 2 mai 2022.



Projet Séparatif

